

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Nelson

<https://www.cadre21.org/membres/48e7a14d98de40d0f4a18ffb>

Date d'obtention : 2023-12-02 19:33:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu nous devons suivre les étapes 1,2,3 puis 4 seulement au besoin.

Des qu'un intervenant entend une situation de sexto, il doit aller valider avec la personne qui est venu le voir et aller valider avec la victime. Par la suite l'intervenant doit évaluer et valider les informations. Il faut rencontrer la personne ou les personnes et remplir le formulaire sexto le plus rapidement possible en individuel. Remplir les espaces, l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue avec les dates. Ne jamais regarder les preuves.

Si l'acte est impulsif rencontrer les élève un par un et remplir la grille d'évaluation amorce, nature, intention et étendue.

Consulter les politiques de l'établissement. Il faut confisqué le matériel qui contient les images.

Il faut communiquer avec la police ou le policier éducateur rapidement.

Un signalement à la DPJ est fait.

Si cela est un acte malveillant la police doit être mis au courant rapidement.

Une entente avec la police et l'intervenant afin de faire part aux parents. Un signalement à la DPJ doit être aussi fait.

La confidentialité du dossier doit être une valeur respecter pour le bien être de tous.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que toutes situations ou il y a des photos de jeunes qui circule et qu'un jeune vient nous en parler, il faut appliquer et se référer aux protocoles de Sexto. Il faut respecter les étapes et valider les informations et recourir aux documents de référence en cas de doutes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La première étape est la plus cruciale car elle donne le ton à l'interventions qui va se poursuivre.

L'intervention se poursuit avec le guide Textu pour savoir notre rôle et de pouvoir intervenir correctement tout en respectant la loi et le rôle de chacun et le jeune devant nous va sentir que nous sommes tous ensemble pour l'aider dans le processus de Sexto.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

